



Paris, le 25 juillet 2018

Appel à manifestations d'intérêt pour la constitution d'Instituts interdisciplinaires d'intelligence artificielle

Dans le cadre du programme national pour l'intelligence artificielle (IA) annoncé par le Président de la République en clôture de la journée « AI for Humanity » le 29 mars dernier, l'Etat a décidé de soutenir la constitution d'un réseau composé d'un petit nombre (quatre à cinq) d'*Instituts Interdisciplinaires d'Intelligence Artificielle* (3IA) autour desquels l'ensemble du potentiel français en IA aura vocation à s'organiser.

L'appel à manifestations d'intérêt, annoncé ce jour par Mme Frédérique VIDAL, ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et M. Guillaume BOUDY, secrétaire général pour l'investissement vise à identifier en France les pôles de recherche, de formation et d'innovation qui seront retenus pour déposer un dossier détaillé d'obtention du label 3IA.

Ces instituts, auxquels seront consacrés 100 M€ d'ici à 2022, au travers d'un financement issu d'un programme prioritaire de recherche du PIA3 et du budget du MESRI, auront vocation à développer une recherche interdisciplinaire et de pointe en IA, à être connectés à la recherche de premier plan mondial, à établir un lien agile entre recherche fondamentale, domaines d'intégration et secteurs d'applications de l'IA en interaction étroite avec le monde économique, et à développer la formation en IA. Chaque institut de ce réseau s'intégrera de manière cohérente dans le dispositif national des universités, des écoles et des organismes de recherche. Il servira de plateforme vis-à-vis des écosystèmes régionaux recherche/formation/innovation actifs en IA qui bénéficieront de mesures complémentaires du programme national de recherche en IA dont la coordination est confiée à Inria.

A ce stade, il s'agit donc de recueillir les manifestations d'intérêt provenant de sites présentant un potentiel scientifique, économique et de formation suffisant en intelligence artificielle, s'engageant à créer un tel institut et souhaitant obtenir le label 3IA. Les sites sélectionnés par un jury international indépendant seront ensuite autorisés à déposer un dossier de labellisation.

Le présent appel à manifestations d'intérêt est opéré par l'Agence nationale pour la recherche. La date de remise des dossiers de candidature est fixée au **28 septembre 2018 à 11h**.

Après les annonces du conseil de l'innovation du 18 juillet dernier qui a sélectionné deux premiers défis d'IA portant sur l'amélioration des diagnostics médicaux par l'IA d'une part, sur la sécurisation, la fiabilisation et la certification des algorithmes d'IA d'autre part, la constitution d'un second élément structurant du programme national en IA est lancée afin de renforcer la position de *leader* de la France en IA.

Lien vers l'appel à projets : <http://www.agence-nationale-recherche.fr/3IA-2018>

CONTACTS PRESSE

Secrétariat presse cabinet de la ministre T 01 55 55 84 24 secretariat.presse@recherche.gouv.fr
Secrétariat général pour l'investissement T 01 42 75 64 58 vincent.deshayes@pm.gouv.fr